

UNE CRÈCHE

Pour les enfants abandonnés

DEPUIS plusieurs années, les sœurs de la Miséricorde, à Montréal, sont obligées de garder chez elles les enfants qui naissent à leur h. pice de la Maternité.

A l'époque de la fondation de cet établissement, il n'avait pas été prévu que ces pauvres petits abandonnés devraient y recevoir un asile ; de sorte que la partie de l'édifice où ils sont logés ne se trouve pas à répondre aux exigences d'une crèche. De là des inconvénients considérables auxquels il importe de remédier sans retard.

Et l'unique remède efficace à un état de choses qui pourrait mettre en danger la vie même de ces pauvres enfants, c'est la construction d'un édifice spécial, suffisamment vaste, parfaitement adapté aux exigences d'une crèche et pourvu de toutes les améliorations modernes.

Encouragées dans leur charitable dessein par l'autorité ecclésiastique, les sœurs de la Miséricorde ont résolu d'entreprendre cette œuvre nouvelle, malgré les lourdes charges qui pèsent déjà sur leur communauté.

Pour assurer le succès d'une pareille entreprise, elles se voient dans la nécessité absolue de tendre la main, de faire appel à toutes les bonnes volontés ; elles se proposent d'aller partout dans les villes et les campagnes et de quêter à domicile.

M. le vicaire-capitulaire nous autorise à le dire ici : il donne à cette œuvre nouvelle son approbation la plus entière, il autorise cette quête, espérant que le dévouement des religieuses sera compris par tout le monde et encouragé comme il convient par messieurs les curés et par tous les fidèles.

AUX PRIÈRES

Sr Sainte-Marie-Alfred, Marie Beaubien, des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame ; Montréal.

Mme Valentine Ethier, épouse de M. Emilien Barthelet ; Cohoes, N. Y.

Sr Sainte-Julie, Marie Georgiana Mercier, des Sœurs Grises de l'Hôpital Général, Montréal.